

Recherches sociographiques



Léon DION, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*

François Rocher

Volume 37, numéro 2, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057039ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057039ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rocher, F. (1996). Compte rendu de [Léon DION, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*]. *Recherches sociographiques*, 37(2), 319–322.

<https://doi.org/10.7202/057039ar>

COMPTES RENDUS

Léon DION, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, 376 p.

Léon Dion rassemble dans ce livre ses réflexions, commentaires et analyses sur les principaux éléments qui ont marqué le débat constitutionnel Québec-Canada depuis 1980. Constitué à partir d'articles (certains publiés dans des journaux), de conférences et de mémoires, cet ouvrage nous livre la pensée politique d'un intellectuel engagé et, disons-le, influent. Ses prises de position ont souventes fois fait la manchette des journaux. Il fut maintes fois consulté par ceux qui devaient prendre des décisions cruciales pour l'avenir du Québec. Néanmoins, Léon Dion a toujours gardé une certaine distance à l'endroit du pouvoir, se faisant le critique parfois acerbe des stratégies et des orientations mises de l'avant par les partis politiques québécois et canadiens.

Il fallait un certain courage (d'autres pourraient parler de témérité) de la part de Léon Dion pour mettre bout à bout des écrits qui avancent des propos sur certains points contradictoires. Néanmoins, on ne peut qu'être d'accord avec lui lorsqu'il écrit qu'il a « toujours considéré que des nuances, et même des rectifications, apportées à des déclarations antérieures, venant de moi ou de quiconque, sont le signe d'une honnêteté intellectuelle, de la recherche sincère de la vérité et du respect du public et non le fruit d'une inconsistance dans les idées » (p. 262). Cela s'explique aisément, compte tenu de la nature des écrits, inextricablement liés à l'actualité, ici rassemblés. Or si la nouvelle du jour chasse celle de la veille, on ne peut en dire autant de la démarche de Léon Dion qui suit un itinéraire qui, bien que non linéaire, s'inspire de principes qui marquent toutes ses interventions. Au-delà des analyses conjoncturelles, ces principes qui balisent ses positions méritent qu'on s'y arrête.

Il n'a jamais été un thuriféraire du fédéralisme et de l'immobilisme constitutionnel. Il a constamment conspué ceux qui désiraient apporter des changements à la loi fondamentale du Canada sans au préalable saisir adéquatement les exigences culturelles qui doivent informer les contraintes institutionnelles. Il en fait une condition de survie du fédéralisme. Ainsi, au « lieu de partir d'une conception abstraite (juridique) du Canada et de tenter d'y insérer le Québec, [il] part d'une conception concrète (sociologique) du Québec et [il] s'efforce de la faire accepter par le reste du pays » (p. 241). C'est sur cette base qu'il s'oppose à la vision uniformisante et centralisatrice — qualifiée d'abstraite — de Pierre Trudeau. Pour Léon Dion, la Constitution de 1982 a non seulement été le fruit d'une démarche qui s'est faite sans le Québec, ce qu'il juge anormal et intolérable, mais elle n'offre pas de garantie suffisante au

fait français au Québec. Aussi longtemps que cet aspect ne sera pas corrigé, le Québec ne devrait pas signer ce document. La conception du pays mise de l'avant par Léon Dion s'inspire dans une très large mesure du Rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme et du Rapport de la Commission de l'unité canadienne (Pepin-Robarts). Les revendications du Québec débordent les seuls domaines de la langue et de la culture. Il faut d'abord reconnaître que la langue française constitue le principe intégrateur de la société québécoise, de telle sorte que le Québec doit avoir pleine compétence en matière linguistique. Mais il faut aussi que le Québec puisse disposer des moyens pour s'épanouir en tant que société globale : « c'est moins dans la langue française prise isolément que réside la spécificité de la société québécoise que dans le fait que la survie et la promotion de cette langue sont intimement liées à la plupart des autres composantes sociales : la démographie, l'économie, la culture et la politique » (p. 294). C'est au nom de cette conception du Québec que se justifie le fédéralisme asymétrique.

On retrouve aussi dans ce livre les raisons invoquées par Léon Dion pour voter Oui au référendum de 1980, Non au référendum sur l'entente de Charlottetown en 1992 et finalement Non au référendum sur la souveraineté du Québec en 1995. Toujours, la préoccupation majeure de l'auteur est celle de la recherche d'un compromis qui permettrait de modifier le fédéralisme en profondeur. Dans le premier cas, son choix se justifiait par le choc salutaire qu'aurait enregistré le reste du Canada et qui aurait pu l'amener à négocier des changements constitutionnels respectant les aspirations du Québec. En 1992, son refus de l'entente reposait autant sur l'incongruité des modifications proposées eu égard aux demandes traditionnelles du Québec que sur le fait qu'elle s'inspirait d'une dynamique fondée sur la notion d'égalité des provinces. En 1995, ce sont les incertitudes liées au projet souverainiste qui l'ont amené à s'y opposer, n'ayant pas été convaincu que l'indépendance aurait permis au Québec de faire mieux que dans le cadre d'un fédéralisme transformé. Toutes ces prises de position s'inscrivent dans une logique qui a continuellement inspiré cet intellectuel engagé et qui est énoncée en peu de mots en avant-propos : « découvrir la formule qui permettrait d'accommoder pour longtemps le Québec au sein du Canada » (p. 8). Les modifications constitutionnelles qui dérogeaient de cet axiome étaient sévèrement critiquées puisqu'elles n'éliminaient pas la vulnérabilité d'un Québec minoritaire au Canada.

On doit aussi à Léon Dion la fameuse expression du « couperet sous la gorge » qui a tant irrité le reste du Canada. Loin d'être un accident de parcours, cette assertion s'inscrit dans la recherche de l'établissement d'un rapport de force qui aurait pu être bénéfique pour le Québec. Elle ne s'explique pas par l'exaspération et le désenchantement causés par l'échec de l'accord du lac Meech. Le même constat me semble juste en ce qui concerne son affirmation devant la commission parlementaire conjointe du Sénat et de la Chambre des communes (Beaudoin-Edwards) selon laquelle il préférerait l'indépendance au *statu quo* constitutionnel. On trouve un conseil semblable formulé à l'endroit de Claude Ryan en 1980. Le même propos fut repris en 1981 lorsqu'il écrivit que « l'idée que le Québec pourrait devenir un jour politiquement indépendant ne m'effraie pas si l'autre issue — un fédéralisme dans lequel le Québec se verrait octroyer une large part d'autonomie — ne s'ouvrait pas ou si elle apparaissait moins "économique" » (p. 101). De la même manière, il termine son ouvrage en invoquant à nouveau la possibilité de recourir à l'indépendance si les voies de l'accommodement s'avéraient impossibles à trouver. Or, son refus de voter Oui en 1995 tient non seulement aux incertitudes liées au projet de souveraineté tel que mis de l'avant par le Parti québécois, mais aussi parce qu'il croit toujours possible de trouver un terrain d'entente entre le Québec

et le reste du Canada. Léon Dion reconnaît d'emblée que les changements qui ont profondément transformé le Canada au cours des 35 dernières années ont été d'une telle ampleur qu'ils remettent en question jusqu'au concept de dualité qui avait pourtant inspiré les fameuses pages bleues du Rapport Laurendeau-Dunton. Non pas que les Québécois francophones ne constituent plus une nation, un peuple ou une société distincte, ou que le Québec n'est pas une société globale qui aspire à plus d'autonomie au sein du Canada, mais c'est plutôt le reste du Canada qui ne peut être considéré comme l'*alter ego* national du Québec. Au concept de dualité s'oppose une réalité beaucoup plus complexe composée de diversités provinciales et régionales. L'exercice incontournable à terme de revoir, sinon de réécrire, la Constitution canadienne pourrait s'engager sur la voie d'une asymétrie politique à géométrie variable, suivant les aspirations propres à chaque province, au point de changer de fond en comble la nature du fédéralisme canadien. Les risques d'une possible balkanisation du Canada, évoqués à plusieurs reprises dans cet ouvrage, ne sont plus soulevés par Léon Dion, comme s'il s'agissait là du prix à payer pour préserver le Canada.

On ne peut qu'admirer la ténacité et la persévérance de Léon Dion dans sa quête de trouver des voies d'accommodement. Il me semble toutefois mésestimer les obstacles et surtout, les mutations profondes de la culture politique canadienne qui ont rendu cette dernière incapable d'appréhender le Québec autrement que comme une province comme les autres, refusant obstinément, parfois avec hostilité, la représentation que le Québec se fait de lui-même comme « société globale » et les ajustements institutionnels qui pourraient rendre compte de cette réalité. Tous les espoirs de Léon Dion reposent sur cette nécessaire acceptation de la spécificité québécoise par le reste du Canada. Pour ma part, je suis de ceux qui croient à l'incompatibilité entre le type de nationalisme exprimé entre autres par Léon Dion, auquel j'adhère sans réserve, et le profond sentiment antinationaliste qui s'exprime dans le reste du Canada. Cet antagonisme s'explique en partie par la résurgence d'une vision de la « nation » politique canadienne reposant sur l'égalité formelle des provinces et du statut identique qui doit leur être attribué. Mais il y a plus. Il s'explique aussi par l'incompatibilité maintenant confirmée de faire reposer les rapports entre le Québec et le reste du Canada sur une idée, même redéfinie, du binationalisme. Cette idée, maintes fois analysée par les historiens, sociologues et politologues, se bute au fait que le Canada est maintenant allergique, voire ouvertement hostile, à toute forme d'aménagement territorial de la diversité et se perçoit comme socialement hétérogène (phénomène qui a donné lieu à la multiplication des intervenants qui veulent maintenant avoir droit au chapitre dans tout processus devant conduire à une réforme de la loi fondamentale du pays). Les débats constitutionnels qui se sont déroulés au Canada au cours des quinze dernières années sont venus renforcer cette réalité, rendant encore plus improbable une résolution satisfaisante du conflit Québec-Canada. En somme, il devient de plus en plus complexe, je dirais même impossible, de procéder à des réaménagements politiques fondamentaux par voie d'amendements constitutionnels et même hautement improbable une résolution du conflit en s'attardant préalablement à vouloir définir, en l'absence des politiciens pourtant incontournables, une « métavision » du régime politique qui permettrait de réconcilier ce qui apparaît être au cœur du problème, à savoir la tradition du fédéralisme qui permet de respecter les diversités régionales, linguistiques et culturelles et une certaine tradition morale et politique de la démocratie libérale qui insiste sur la liberté et l'égalité des individus.

Je continue de penser, comme l'avait Léon Dion au début des années 1990 mais qu'il récusait par la suite, qu'il n'existe pas véritablement de solution entre la *statu quo* constitu-

tionnel (y compris ses altérations cosmétiques) et l'indépendance, et que toute autre pseudo-solution nous embouquerait dans une autre impasse.

François ROCHER

*Département de science politique,
Carleton University.*

André BERNARD, *Problèmes politiques : Canada et Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1993, 178 p.

André BERNARD a publié en 1993 ce court livre portant sur cinq problèmes majeurs qui hantent la politique canadienne et québécoise : la crise de légitimité de l'État, celle des finances publiques, les controverses entourant les politiques sociales, les transformations démographiques et la contestation du fédéralisme. Ces problèmes ne sont pas neufs et ils ne seront pas (malheureusement) réglés demain. C'est ce qui fait tout le charme de leur étude et fera que ce livre vieillira très lentement.

Selon la définition offerte à l'avant-propos, les problèmes politiques sont ceux dont s'occupent les autorités. Dans sa courte introduction, Bernard élabore ce qu'il considère les particularités des problèmes politiques : ils sont complexes, interdépendants, évolutifs. La vie politique rend leur interprétation difficile, l'information disponible étant souvent trompeuse et truffée de sophismes. Leur étude est laborieuse d'autant plus que la science politique n'est pas une science exacte ou neutre et ne risque guère de le devenir. Il reprend ces éléments en conclusion.

Après cette introduction qui souligne à quel point il est difficile d'étudier « objective-ment » les problèmes politiques, Bernard plonge quand même. Il débute par la crise de légitimité de l'État. « Est légitime, dans une société, ce qui est conforme aux croyances et conceptions qui dominent dans cette société » (p. 11). Il y a crise de légitimité lorsque augmente la proportion de ceux dans une société qui n'adhèrent pas aux valeurs dominantes qui fondent la légitimité des autorités et de leurs décisions (p. 12). Les autorités des sociétés démocratiques ne peuvent gouverner sans un certain consensus. Les manifestations de cette crise peuvent prendre plusieurs formes : fausses déclarations, violence, pots-de-vin, favoritisme... Bernard énumère une série de crises à travers l'histoire et les continents. Il ajoute que sans traverser une crise de l'ampleur de celle que vit actuellement l'Algérie, par exemple, le Canada n'est pas exempté. Les causes actuelles de ces crises peuvent être les transformations économiques, les variations dans les structures de population, le vieillissement des détenteurs des postes d'autorité, la possibilité de surcharge du système, le pouvoir législatif exercé par des non-parlementaires, la faible représentativité de la majorité parlementaire ou le désarroi idéologique. Qui plus est, certains problèmes reviennent de façon cyclique.

Le chapitre 2 s'intitule « L'aggravation de l'impasse des finances publiques ». Une partie de la crise de légitimité tient à cette impasse. Alors que le premier chapitre contient un nombre